



victime d'une fraude sur internet

Par **kikoud**, le **27/01/2009** à **22:56**

Bonjour,

je me permets de vous solliciter afin que vous m'apportiez, si possible, des conseils en termes de procédure juridique à suivre dans le cas suivant :

je viens d'être victime d'une fraude sur internet. J'ai acheté un appareil photo d'une valeur de 697 euros à une société localisée à Londres, du nom de Tonexshop, qui n'existe apparemment pas. Le paiement s'est fait par virement bancaire (banque localisée à Londres) il y a une quinzaine de jour. Le montant a donc bien été débité mais toujours pas de livraison, des mails de ma part restés sans réponse. Après m'être, malheureusement trop tardivement, renseignée sur le site via des forums, etc., il semblerait qu'il s'agisse d'une arnaque avec une société qui n'est pas répertoriée et un site internet qui n'existe plus depuis aujourd'hui! Outre la colère et la culpabilité d'avoir été aussi peu vigilante, je me retrouve en plus face à mon ignorance quant aux démarches à suivre pour, éventuellement, récupérer mon argent et avoir gain de cause.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir me renseigner sur les démarches à suivre dans ce genre de situation.

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

Christèle Roubaud